



PÔLE
SANTÉ
BERGÈRE

Bilans de santé professionnels Audiens Care

Parce qu'il est votre référent social, professionnels de la culture, artistes, techniciens et journalistes rémunérés à la pige, Audiens affirme sa volonté **d'être acteur de votre santé et de votre bien-être.**

Nous avons mis en place, au sein du Pôle santé Bergère, des bilans de santé Audiens Care destinés à prévenir et à identifier les problématiques spécifiques que vous pouvez rencontrer, liées à la pratique de vos métiers.

www.pole-sante-bergere.org

**AUDIENS
CARE**
SANTÉ ET PRÉVENTION

Le bilan de santé professionnel Audiens Care

Où réaliser un bilan professionnel ?

Pour les Franciliens, les bilans sont réalisés au Pôle santé Bergère, lieu d'excellence au cœur de Paris dédié aux professionnels de la culture, dans le cadre d'Audiens Care, l'offre de soins et de prévention d'Audiens.

Pour qui ?

- ✓ Les intermittents du spectacle vivant et de l'audiovisuel : artistes circassiens, danseurs, mimes, professionnels de la musique, techniciens...
- ✓ Les journalistes rémunérés à la pige
- ✓ Les demandeurs d'emploi

Ces bilans de santé sont personnalisés et orientés vers les problématiques spécifiques, selon le métier exercé.

AUDIENS CARE, l'offre de soins et de prévention du groupe Audiens, au sein du Pôle santé Bergère, c'est :

- ✓ Une offre de soins diversifiée avec une centaine de médecins généralistes et spécialistes, et chirurgiens-dentistes,
- ✓ Des bilans de santé innovants et sur-mesure,
- ✓ Au sein d'un immeuble doté de matériel de haute technologie et certifié HQE.

À l'issue du bilan

Vous recevrez un dossier complet : compte-rendu détaillé du médecin incluant les facteurs de risques identifiés et des recommandations personnalisées, ainsi qu'un double des résultats des examens complémentaires.

L'entretien avec le médecin ainsi que le dossier médical restent strictement confidentiels. Une copie du compte-rendu du médecin peut, si vous le souhaitez, être adressée à votre médecin traitant et/ou au médecin du travail.



Pourquoi un bilan professionnel ?

Ces bilans visent à prévenir et à identifier les pathologies spécifiques rencontrées par les professionnels dans l'exercice de leur métier, pouvant générer, à terme, des risques professionnels :

- ✓ des troubles musculo-squelettiques, nutritionnels, visuels, auditifs, liés au stress,
- ✓ des troubles du sommeil,
- ✓ des problèmes cardiovasculaires et dermatologiques, ORL, rhumatologiques...
- ✓ des addictions...

Le contenu du bilan :

Il s'agit d'une consultation avec un médecin de prévention, orientée vers la recherche de pathologies liées aux facteurs de risques professionnels.

Le bilan comprend les actes médicaux suivants :

- ✓ un pré-questionnaire,
- ✓ une évaluation des risques professionnels,
- ✓ des explorations fonctionnelles ophtalmologiques, audio, électrocardiogramme, troubles de l'équilibre,
- ✓ un examen clinique complet, antécédents personnels et familiaux, traitements en cours,
- ✓ un bilan d'éventuelles automédications, dépendances diverses...,
- ✓ une vérification de l'état vaccinal,
- ✓ un bilan radiologique - échographique thyroïde et abdomino-pelvien,
- ✓ un examen biologique.

Durée du bilan : environ 3 heures



Un service offert

Les coûts du bilan sont entièrement pris en charge par les fonds sociaux d'Audiens Santé Prévoyance et de la section Culture et Communication de l'Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco.

En région, des bilans peuvent être réalisés dans six centres de santé avec lesquels Audiens a conclu des accords de partenariat, à Lyon, Nice, Nancy, Strasbourg, Marseille et Bordeaux.

Audiens est le référent social des intermittents du spectacle et des journalistes rémunérés à la pige :

- ✓ pour prendre soin de soi et de sa santé, des garanties santé dédiées 0 173 173 580
- ✓ dans les moments difficiles, notre service accompagnement solidaire et social vous conseille 0 173 173 726



**COMMENT
BÉNÉFICIER
D'UN BILAN ?**

Pour obtenir un rendez-vous, contactez-nous au 0 173 173 163 ou par mail : bilanpro@audiens.org